

Calendrier Tri Sélectif 4ème Trimestre 2011

OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
Samedi	1		Mardi	1		Jeudi	1	
Dimanche	2		Mercredi	2		Vendredi	2	
Lundi	3	DM/DV/DMS	Jeudi	3		Samedi	3	
Mardi	4		Vendredi	4		Dimanche	4	
Mercredi	5		Samedi	5		Lundi	5	DM
Jeudi	6		Dimanche	6		Mardi	6	
Vendredi	7		Lundi	7	DM/DV	Mercredi	7	
Samedi	8		Mardi	8		Jeudi	8	
Dimanche	9		Mercredi	9		Vendredi	9	CC
Lundi	10	DM/DV	Jeudi	10		Samedi	10	
Mardi	11		Vendredi	11	CC	Dimanche	11	
Mercredi	12		Samedi	12		Lundi	12	DM
Jeudi	13		Dimanche	13		Mardi	1	
Vendredi	14	CC	Lundi	14	DM/DV	Mercredi	14	
Samedi	15		Mardi	15		Jeudi	15	
Dimanche	16		Mercredi	16		Vendredi	16	
Lundi	17	DM/DV	Jeudi	17		Samedi	17	
Mardi	18		Vendredi	18		Dimanche	18	
Mercredi	19		Samedi	19		Lundi	19	DM
Jeudi	20		Dimanche	20		Mardi	20	
Vendredi	21		Lundi	21	DM/DV	Mercredi	21	
Samedi	22		Mardi	22	ME	Jeudi	22	
Dimanche	23		Mercredi	23		Vendredi	23	CC
Lundi	24	DM/DV	Jeudi	24		Samedi	24	
Mardi	25		Vendredi	25	CC	Dimanche	25	
Mercredi	26		Samedi	26		Lundi	26	DM
Jeudi	27		Dimanche	27		Mardi	27	
Vendredi	28	CC	Lundi	28	DM/DV	Mercredi	28	
Samedi	29		Mardi	29		Jeudi	29	
Dimanche	30		Mercredi	30		Vendredi	30	
Lundi	31	DM/DV				Samedi	31	

DM= déchets ménagers (conteneurs) Tous les lundis

CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie) (collecte tous les Vendredis des semaines impaires)

Le collecte du Vendredi 11 Novembre 2011 s'effectuera normalement.

DV= déchets verts Tous les lundis du Lundi 28 Mars 2011 au Vendredi 02 Décembre 2011.

ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille

(Les monstres en 2011 : 22 Novembre)

DMS= Déchets ménagers spéciaux (pile, batteries, gravats propres, pots de peinture, solvants...)

Ramassage Chemin des Vigneux – Parking du Tennis

Lundi 03 Octobre 2011 – de 9h00 à 14h00

ville de Buchères

www.ville-bucheres.fr



Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Conseil Municipal 3-4-5-6-7
- Urbanisme 8
- Sécurité 9
- Travaux et entretien 10
- Commémoration 11
- Accueil Mairie 12
- Les brèves 13
- Jeunesse 14-15
- Calendrier Tri 16



Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le mois écoulé a vu disparaître assez brutalement trois habitants de notre commune. Je tiens à assurer leurs proches de toute notre compassion.

Malgré cela, notre commune, entre 2010 et 2011 a vu augmenter les plus de 65 ans : 308 contre 284 l'an passé.

Globalement notre commune va s'agrandir et rajeunir avec 32 nouveaux logements sur le site «Le Clos 2», loués par Troyes Habitat, le 1er Décembre.

L'arrivée d'une population supplémentaire (75 à 80 habitants) coïncide avec la venue et la création de nouvelles associations au sein de la commune.

Au total cela devrait permettre de dynamiser la vie à Buchères tout en apportant des services et activités au profit de l'ensemble de tous les citoyens.

La fin d'année approche à grand pas avec son lot de bonnes nouvelles pour le plus grand nombre.

La Municipalité se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes.

Cordialement.

Votre Maire
Vice-président du Grand Troyes
Daniel LEBEAU

PRATIQUE

Mairie

1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES

Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11

Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr // Site: www.ville-bucheres.fr

Permanence du Maire: Samedi : 10H-12H // Et sur rendez-vous au: 03.25.41.87.12

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30

Mardi: 8H00-12H00

Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30

Judi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30

Vendredi: 8H00-14H00

Samedi: 9H00-12H00

Buchères Mag, Journal d'information de la Ville de Buchères - N°43, 4ème Trimestre 2011
Directeur de la Publication: Daniel Lebeau
Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy
Imprimeur: Mairie de Buchères

Rappel des nouveaux tarifs du secteur enfance et jeunesse

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est ouvert les lundi, mardi, et jeudi et vendredi de 7h00 à 9h00, de 12h00 à 12h30, de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h00.

Tarif forfaitaire par période	Tarif à la journée
Quotient familial < 1000 - 16 € par enfant Quotient familial > ou = 1000 - 20 € par enfant	Quotient familial < 1000 - 3.20 € par enfant Quotient familial > ou = 1000 - 4 € par enfant

Les périodes retenues pour la facturation 2011/2012 seront les suivantes:

- Période N°1: du 05 Septembre 2011 au 21 Octobre 2011 inclus
- Période N°2: du 03 Novembre 2011 au 16 Décembre 2011 inclus
- Période N°3: du 03 Janvier 2012 au 24 Février 2012 inclus
- Période N°4: du 12 Mars 2012 au 20 Avril 2012 inclus
- Période N°5: du 07 Mai 2012 au 05 Juillet 2012 inclus

La facturation sera effectuée à la fin de chaque période.

LA CANTINE SCOLAIRE

Tarification en fonction du quotient familial	Buchérois
Quotient familial < 1000	3.75 €
Quotient familial > ou = 1000	4.25 €

Responsable des inscriptions cantine. Virginie Leclercq: 06.10.18.77.43

L'ALSH

Les nouveaux tarifs du Centre de Loisirs ont été votés lors du dernier Conseil Municipal du 26 Septembre 2011

(voir page 5)

Les écoles

La cloche annonçant la rentrée scolaire a sonné dans la cour des écoles le lundi 05 septembre dernier. M. Lebeau, Maire de la commune, et Mme Plumon conseillère municipale déléguée, présents dès 7h00 à l'accueil périscolaire, ont fait le tour des écoles, maternelle et primaire

pour accueillir et saluer les 133 écoliers de cette nouvelle année scolaire 2011.

Les enfants de l'école maternelle ont pu faire la connaissance de leur nouvelle institutrice, Mme Germain, qui s'occupe principalement de la moyenne et de la grande section.

Quelques larmes pour les petits, qui ne veulent pas se séparer de leurs parents, et de beaux sourires pour les grands qui sont ravis de retrouver leurs copains.

Nous souhaitons à tous les élèves du groupe scolaire « les Trois Plumes » une excellente année.

«Les Trois Plumes»

L'école primaire est constituée de 4 classes, allant du CP au CM2 et l'école maternelle est, quant à elle, constituée de 2 classes accueillant les enfants à partir de 3 ans. La directrice est Mademoiselle DEVAVRY Mireille, vous pouvez la joindre au 03.25.41.76.67



Rentrée des classes pour les 73 élèves de primaire



Quelques larmes pour les enfants de maternelle

Club Ados

VIRGINIE EST DE RETOUR !!!

Le Club Ados est ouvert aux jeunes, scolarisés au collège et au lycée, tous les mercredis de 13h30 à 17h30 ainsi que toutes les vacances scolaires

(hors vacances de Noël et le mois d'Août). Toutes les activités sont payantes.

Modalités d'inscription:

Adhésion de 20 Euros (valable du 1er Juillet au 30 Juin)

Nous rappelons aux parents que pour toute nouvelle venue au Club Ados, un dossier d'inscription doit être retiré en Mairie.

Pour tous renseignements, merci de contacter Mme Alexandra Lebas au 06.10.62.84.26.

Cantine Scolaire

Depuis la rentrée Septembre, Mademoiselle Virginie Leclercq est responsable des inscriptions cantine.

Nous vous informons qu'une boîte aux lettres se tient à votre disposition pour toutes inscriptions ou annulations, la levée du courrier se faisant tous

les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 14h00 (tampon date et heure faisant foi). Les commandes se font le lundi pour le jeudi, le mardi pour le vendredi, le jeudi pour le lundi et le vendredi pour le mardi, nous vous remercions donc de prévenir 48 heures à l'avance pour toute annulation sinon le repas sera facturé

(Sauf certificat médical).

La cantine sert actuellement du pain Bio tous les vendredis jusqu'à la fin de l'année et en servira tous les jours à compter du 1er Janvier 2012.

Pour tous renseignements, contactez Virginie au 06.10.18.77.43

Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 26 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le vingt-six septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEBEAU, Maire.

PRESENTS : Daniel LEBEAU, Maire, Philippe JULLIARD, 1er Adjoint, Bernard SAVOURAT, 3ème adjoint, Philippe GUNDALL, 4ème Adjoint, Laurence PLUMON, Dominique DOUINE, Francis FERREBEUF, Philippe ROISIN, Jack TOUTEE.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Alain AMAT, Monsieur Jocelyn DOREZ

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Messieurs AMAT et DOREZ ont tous les deux donné pouvoir à Monsieur TOUTEE pour les représenter. Or, un Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir, et il n'est pas possible de faire un choix entre ces deux pouvoirs ; ils sont donc tous les deux annulés.

ABSENTS REPRESENTES:

Madame Chantal BOUCHOT (pouvoir à M. GUNDALL)

Monsieur Manuel FIGUEIREDO (pouvoir à M. ROISIN)

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Laurence PLUMON a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2011.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser des décisions modificatives sur le budget de l'exercice 2011, pour un montant total de 8 050 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces inscriptions budgétaires par 10 voix « pour » et 1 voix « contre » (M. Jack TOUTEE).

Conventionnement avec le Centre de Gestion de l'Aube pour la reprise d'antériorité pour le droit à l'information des actifs relevant du régime de retraite CNRCAL

Les employeurs doivent fournir, avant le 31 décembre 2011, les historiques de situation de leurs agents affiliés à la caisse de retraite CNRACL. Ce dispositif mise en place entre 2007 et 2011

concerne l'ensemble des fonctionnaires selon leur année de naissance.

Sur demande des collectivités intéressées, le Centre de Gestion de l'Aube peut réaliser cette mission par le biais d'un conventionnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention pour la reprise d'antériorité pour le droit à l'information des actifs avec le Centre de gestion, au titre de l'année 2011.

Instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

4

A compter du 1er janvier 2012, la compétence « collecte des ordures ménagères » sera transférée à la communauté d'agglomération du Grand Troyes qui percevra alors la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place des communes membres pour financer le service.

Sachant qu'avant la date effective du transfert, le Grand Troyes n'est pas juridiquement compétent en matière de collecte des déchets et ne peut donc délibérer valablement, il revient aux communes levant actuellement la redevance de délibérer avant le 15 octobre 2011 pour instaurer la taxe à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour une application par le Grand Troyes au 1er janvier 2012.

Demandes d'adhésion de communes au Grand Troyes

Les communes de Moussey, Verrières et Saint Thibault ont formulé une demande d'adhésion au Grand Troyes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que ces trois communes intègrent le Grand Troyes.

Vœu pour l'adhésion de la commune d'Isle-Aumont au Grand Troyes

A plusieurs reprises, la commune d'Isle-Aumont avait formulé une demande d'adhésion au Grand Troyes. Ces demandes ont été refusées au motif qu'il n'y avait pas de continuité géographique entre le Grand Troyes et Isle-Aumont.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, compte-tenu de l'extension prochaine du périmètre du Grand Troyes aux communes de Moussey et Saint Thibault, la commune d'Isle-Aumont va se trouver enclavée. Il serait donc logique qu'elle adhère au Grand Troyes, puisqu'elle fait partie d'un bassin de vie regroupant les communes de Saint Léger Près Troyes, Moussey, Saint Thibault et Buchères, qui sont déjà membres du Grand Troyes ou qui vont le devenir.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 1 abstention (M. TOUTEE), émet le vœu que le Grand Troyes procède à une nouvelle étude de la demande d'adhésion de la commune d'Isle-Aumont.

Tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en tenant compte du quotient familial, voté lors du dernier Conseil Municipal, et non plus de la composition des familles, comme c'était le cas précédemment.

Monsieur le Maire rappelle que cette tarification basée sur le quotient familial est demandée par la

13

LE BON PAIN DE FRANCE

Depuis le rentrée de Septembre, le camion magasin «Le Bon Pain de France» s'arrête, sur le parking se situant devant la Mairie, du Mardi au Dimanche et jours fériés (hors Lundi) à partir de 11h46 jusqu'à 12h03, pour vous proposer un large choix de pain, pains Bio, pains spéciaux, traiteurs et pâtisseries.

Pour tout renseignement ou toute commande, vous pouvez contacter Mme SIMON au 06.50.98.42.33 ou demander le service «camions magasins» au 03.25.45.12.50.

FOOTBALL CLUB LUSITANIEN

Emmanuel Peireira, Président du FCL de Buchères, a eu l'idée de mettre en place une équipe de 5 - 7 ans au sein de son club. Depuis le Mercredi 26 Septembre, de jeunes garçons ont la joie d'être initiés au football et à l'esprit d'équipe. Si vos enfants veulent découvrir le Club et passer des après-midi foot tous les mercredis, n'hésitez pas à prendre contact avec Emmanuel au 06.82.02.54.55. ou Fernando au 06.17.96.34.70.



PARRAINAGE CIVIL D'ANTOINE

Petit ange aux cheveux couleur des blés et aux yeux océan

Samedi 17 Septembre 2011 devant la Mairie, les membres d'une famille se sont rassemblées petit à petit. Ils se retrouvent, s'embrassent, rient, heureux de se retrouver pour l'occasion. A 17h30, Daniel Lebeau, Maire, a eu le privilège de célébrer, en sa mairie, le parrainage civil de son petit-fils. C'est devant sa famille et ses parents, Michel et Alexandra Lebas, que le jeune Antoine Daniel Lebas, né le 9 Décembre 2010, est devenu le filleul de Virginie Oudin et Daniel Millet.

Daniel Lebeau a rappelé que l'engagement pris par le parrain et la marraine ne comporte aucune valeur juridique, seulement morale. Tous n'en ont pas moins démontré solennité et émotion. Antoine, gazouillant tranquillement dans les bras de ses parents, semblait quant à lui ravi de se trouver au milieu de ses proches réunis. Christine Masson, correspondante de presse



INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour s'inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en Mairie pendant la période de révision du 1er au 30 Décembre inclus de chaque année muni des pièces suivantes:

SCRUTIN N°3	- Pièce d'identité en cours de validité: - Carte Nationale d'Identité
SCRUTIN N°4	- Passeport - Livret de famille
SCRUTIN N°7	- Extrait de naissance
SCRUTIN N°8	- Justificatif de domicile de moins de 3 mois: - Quittance de loyer
SCRUTIN N°11	- Facture EDF ou téléphone sauf mobile - Bail - Acte de propriété

L'inscription sera prise en compte à compter du 1er Mars de l'année suivante.

RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire. Vous devez vous présenter en mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, France Télécom,...)
- Livret de famille

CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT MILITAIRE

Période	Présentation en Mairie	Liste unique régularisation concernant les jeunes nés:	Liste unique recensement normal jeunes nés entre:
4ème Période	du 1er Octobre au 31 Décembre	avant le 1er Octobre	1er Octobre et le 31 Décembre

AFFOUAGES

Les inscriptions des affouages se déroulent en Mairie du 1er Octobre au 05 Novembre inclus, en remplissant un imprimé type. Afin d'éviter tout quiproquo, aucune procuration n'est possible, seule l'affouagiste est habilité à signer son inscription.

DISTRIBUTION DE RATICIDE

La Mairie met à disposition gratuitement auprès des administrés de Buchères, du raticide du 1er Octobre au 31 Mars inclus de chaque année.

Caisse d'Allocations Familiales.

Tarifs pour les Buchérois

Tarifs pour les extérieurs

	Quotient familial < 1000	Quotient familial > = 1000	Quotient familial < 1000	Quotient familial > = 1000
Vacances 1/2 journée avec repas	7.45 €	8.45 €	8.90 €	9.40 €
Vacances 1/2 journée sans repas	3.60 €	4.60 €	5.20 €	5.70 €
Vacances journée avec repas	8.75 €	9.75 €	10.20 €	11.20 €
Vacances journée sans repas	4.50 €	5.50 €	5.80 €	6.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter des vacances de la Toussaint.

Tarifs pour les activités du Club Ados

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour les activités du CLUB ADOS dans le cadre des activités proposées aux jeunes pendant les vacances

- Patinoire :

Tarif facturé par le prestataire :

5,80 € par personne

Proposition de tarif pour les familles : 3,00 € par personne

- Atelier cuisine :

Coût de l'atelier : 5 € par personne

Proposition de tarif pour les familles 2,50 € par personne

Fixation d'une amende pour dépassement des horaires à l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire fonctionne de 17h00 à 18h00. Certains parents viennent chercher leurs enfants tardivement, bien au-delà de 18h00 ; ce qui oblige les agents communaux en charge de l'accueil à rester dans les locaux au-delà de leur temps de travail normal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'instaurer des amendes pour dépassement des horaires, selon les tarifs suivants :

-5 € par quart d'heure commencé : soit 5 € pour un dépassement inférieur à 15 minutes, et 10 € pour

un dépassement de 15 à 30 minutes.

-Au-delà de 30 minutes de retard, les services de la gendarmerie seront prévenus
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix « pour », 1 voix « contre » (M. TOUTEE) et 1 abstention (Mme DOUINE) entérine les propositions de Monsieur le Maire.

Critères pour l'inscription à la cantine

Afin de faire face aux demandes d'inscription de plus en plus nombreuses, Monsieur le Maire propose d'instaurer des critères pour l'inscription des enfants à la cantine :

1. Les familles devront être à jour des sommes dues auprès de la collectivité, pour les prestations relatives à l'accueil périscolaire, la cantine scolaire et l'accueil de loisirs
2. Les enfants devront être âgés de plus de trois ans (âge réglementaire pour être scolarisé en maternelle)

Monsieur le Maire précise que ce second critère pourra être revu si les demandes devenaient trop importantes.

La fourniture de cette prestation pourrait être revue en fonction des situations familiales, et notamment des situations professionnelles des parents (par exemple, un enfant, dont les deux parents seraient salariés, aurait priorité sur un enfant dont un seul parent travaille).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine ces propositions par 9 voix « pour » et 2 voix « contre » (Mme DOUINE et M. TOUTEE)

Dotation globale de fonctionnement 2012 : recensement de la longueur de voirie classée au 1er janvier 2011 dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une part de la dotation globale de fonctionnement est fonction de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Un relevé de la voirie communale a été réalisé. La longueur totale de la voirie communale est de 18 181 m.

Le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » et 1 abstention (M. TOUTEE), arrête la longueur de voirie classée dans le domaine public communal à 18 181 mètres.

Acquisition d'un délaissé d'autoroute

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix « pour » et 1 abstention (M. TOUTEE), l'acquisition d'un délaissé d'autoroute appartenant à la Société des Autoroutes APRR située à SAINT THIBAULT d'une superficie de 5 091 m², cadastré ZY 170 au lieudit « La Pannetière » pour un prix forfaitaire de 300 € auquel s'ajoutent des frais d'acte s'élevant à 15 €.

INFOS

M. JULLIARD :

- expose que les 17 et 18 septembre, ont eu lieu les Journées Européennes du Patrimoine. Une exposition sur la Chartreuse de Troyes a été présentée à l'église de Buchères. Il ya eu 16 visiteurs le samedi et 8 le dimanche.

Commémoration du 67ème anniversaire du massacre de Buchères



Toujours autant de ferveur et d'émotion lors de la cérémonie rappelant le massacre perpétré le 24 Août 1944 par les nazis. 67 ans après, la blessure est béante. Une nombreuse assistance parmi laquelle Madame la Sous-Préfète de l'Aube, les élus, les représentants d'administrations, les familles des victimes, diverses associations et de nombreux habitants de la commune se sont retrouvés. Après la cérémonie religieuse et la bénédiction des tombes par M. Boivin, diacre qui assurait la partie religieuse de la cérémonie, le cortège s'est dirigé vers le mémorial du 24 Août pour les discours et les dépôts de gerbes.

Discours de M. Lebeau:

Madame la secrétaire générale, messieurs les députés, messieurs les vice-présidents de régions, monsieur le conseiller général, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les témoins, mesdames, messieurs, chers amis.

Nous voici réunis encore cette année, 67 ans après le terrible massacre perpétré par les hordes nazies dans notre belle commune de buchères. Chaque année, beaucoup peuvent avoir l'impression que nous nous répétons, mais comment faire autrement si nous voulons, et nous le voulons, rendre hommage à nos martyrs et ne pas laisser le temps faire son œuvre d'oubli. Oui malheureusement, ce monument en est un parfait exemple, le temps qui passe altère les structures, nous avons du procéder à une réfection de la lanterne, dont une partie s'effritait et pouvait représenter un danger, vous pouvez compter sur l'équipe municipale pour apporter un remède à cette situation. Je profite de cette évocation pour rappeler, Messieurs de Bazelaire, architecte de Paris, et Hugot, architecte à Troyes, auxquels nous devons ce monument altier. Et rappeler aussi le souvenir de celui qui (maire de la commune) demeure le « maître d'ouvrage » et décèdera le 23 août 1947, la veille de l'inauguration de ce mémorial.

Le jour de cette inauguration un poème de 52 lignes, écrit par Madame Dossot-Coyer, à qui nous devons l'ouvrage sur la tragédie de buchères, a été lu. En terme de conclusion, je ne vous lirai qu'un extrait, une dizaine de lignes, et vous invite à vous le procurer en mairie si vous le souhaitez.



DISCOURS DE M. LEBEAU

« là-bas se dresse altier, le monument aux morts surplombant la vallée qui, doucement s'endort : la superbe vallée si perlée de rosée : autant de souvenirs et de larmes versées. Dormant avec les morts, notre petites église fait face au monument qui nous les symbolise ; tout là-haut dans les cieux, le cortège des anges pour mieux les protéger, se groupent en phalanges. Arrête voyageur, souviens-toi de tes morts »

Merci



DISCOURS DE MME HENUIN

Travaux d'assainissement

Depuis le 26 Septembre 2011, des travaux d'assainissement ont débuté dans la commune. A la demande du Grand Troyes, la société SADE, rénove le réseau d'assainissement des eaux usées avec ouverture de tranchées et remplacement du tuyau existant, dépose des canalisations en amiante ciment existantes et réhabilitation du poste de refoulement.



Réfection du panneau du stade de foot



Installation des nouveaux tableaux d'affichage



Nettoyage complet des salles de classe du groupe scolaire par les agents d'entretien de la commune, Marie-Claude et Sylvie.



Création d'une bordure d'écoulement des eaux pluviales



Réfection du grillage et agrandissement du terrain d'évolution



Réfection de la lanterne des morts du Mémorial



- fait part au Conseil Municipal que le « Festi Agglo » se tiendra fin janvier 2012, organisé par les 14 communes du Grand Troyes. Bréviandes et Buchères organiseront le samedi 28 janvier un grand programme à la Salle des Fêtes de Buchères.
- pour la deuxième année consécutive, le relais Poste commerçant de Buchères a obtenu le prix du 1er relais de l'Aube.

M. SAVOURAT :

- indique que 230 personnes ont assisté, malgré la pluie, à la cérémonie du 24 Août, qui était empreinte d'une grande solennité. Il souhaite que ce devoir de mémoire soit pérennisé chaque année.

M. TOUTEE :

- fait part au Conseil Municipal que l'écoulement pluvial qui traverse l'ex entreprise Plivard, allant jusqu'à l'Allée des Grands Prés, se termine par un fossé dont la sortie est totalement bouchée.
- demande à Monsieur le Maire pourquoi la plaque « Lucien Farinet » a été enlevée du stade. En réponse, Monsieur le Maire indique que le stade est amené à être déplacé.

Mme DOUINE :

- indique que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le jeudi 06 octobre 2011.

M. GUNDALL :

- informe le Conseil Municipal que le samedi 08 octobre 2011 une remise de prix aura lieu à la Salle des Vigneux afin de récompenser les 20 personnes nominées pour le concours de fleurissement.
- indique que les dossiers de subvention sont disponibles en mairie et sont à rendre au plus tard au 1er novembre 2011.
- informe l'assemblée qu'une formation défibrillateur aura lieu le mardi 11 octobre 2011 à 14h00 à la Mairie. Il reste une place disponible.
- fait part au Conseil Municipal des remerciements de M. SEBEYRAN pour le passage du Marathon du Patrimoine d'un parcours de 42,5 km, auquel 112 personnes ont participé.

M. LEBEAU :

- informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Général relatif à une demande d'autorisation de la société de chasse en vue de chasser sur l'emprise du Parc Logistique.
- indique que dans le cadre du projet de création d'un parcours de santé, derrière les courts de tennis couverts, une consultation a été lancée en vue de désigner un maître d'œuvre. Le métrage des surfaces réalisé permettra de créer les chemins d'accès allant jusqu'à la route départementale, face à la bibliothèque.
- informe le Conseil Municipal qu'une convention sera conclue avec le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Déchets Ménagers (S.I.E.D.M.) de Bouilly Mogne Aumont pour les 6 premiers mois de l'année 2012.
- fait part à l'assemblée que des cambriolages ont eu lieu, dans Buchères, en pleine journée, surtout pendant midi. Il est demandé à la population d'être attentive et de contacter le 17 si une voiture suspecte est aperçue.



Travaux agricoles ou sur des chantiers, élagage, loisirs nautiques ou aériens, pêche sont **autant d'activités qui vous exposent à des risques** si elles sont effectuées à proximité de lignes électriques sans respecter quelques précautions élémentaires.

En effet, le **danger existe** :

- si vous vous approchez trop près d'une ligne électrique ou pointez un objet dans sa direction,
- si vous entrez en contact avec une ligne, directement ou par l'intermédiaire d'un outil, d'un engin ou d'un matériel.

Vous pouvez alors provoquer un arc électrique, appelé amorçage, et vous risquez l'électrocution.

Il faut donc être prudent et rester à distance dès lors que l'on se trouve à proximité d'une ligne électrique, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs.

Pour éviter tout risque d'accident et pratiquer votre activité en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter quelques mesures simples de prévention.

AGRICULTEURS

- **Ne réhaussez pas** votre terrain et ne stocker rien sous une ligne électrique.
- Si vous devez **élaguer, ou apporter une modifica-**

tion sous une ligne électrique ou à **proximité**, contactez votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel.

- **N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution** le matériel d'arrosage sous les lignes électriques.

PROFESSIONNELS DU BTP ET LOUEURS D'ENGIN

(particuliers et professionnels)

- vous devez **déclarer vos travaux** en envoyant une **Déclaration d'intention de commencement de travaux** (DICT) à RTE et/ou à ERDF en faisant référence à la **demande de Renseignements** (DR) transmise par le donneur d'ordre.
- **Examinez avec vos gestionnaires** (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

PRUDENCE !

(Pour les agriculteurs, les professionnels du BTP et les loueurs

d'engin)

- Si vous manutentionnez des objets encombrants ou de grande longueur (matériels d'arrosage, échelles, nacelles, antennes, échafaudages, tuyaux d'arrosage...)
- Si vous élaguez ou coupez des arbres.
- Si vous circulez avec des engins de grande hauteur ou de hauteur variable (engin de levage, déchargement, stockage de produits).
- Si vous aménagez des drains ou creusez une tranchée.
- Si vous réalisez la peinture d'une façade, couvrez un toit, manipulez des panneaux publicitaires.

AMATEURS DE SPORTS ET DE LOISIRS EN PLEIN AIR

- **Consultez** les cartes pour connaître les zones à risque
- **Demandez conseil** à votre Club.
- **Vérifiez** les vents.

PÊCHEURS

- **Évitez** de pêcher près des lignes électriques.
- **Demandez conseil** à votre fédération de pêche sur les zones à risque.
- **Tenez votre canne** en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique.

PRUDENCE !

- Lancers vifs, particulièrement avec une canne à pêche en fibre carbone.
- Utilisation d'une ligne de grande longueur pour la pêche « au coup ».

QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITE, SOYEZ PRUDENTS, NE TOUCHEZ JAMAIS UNE BRANCHE, UN ENGIN OU UN OBJET EN CONTACT AVEC UNE LIGNE

Conseils en cas d'accident

- **INTERDIRE** l'accès pour empêcher un autre accident (distance mini de 5 m)
- **NE PAS TOUCHER** aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrisé.
- **NE PAS TOUCHER** aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.
- **ALERTER** les pompiers (18), la gendarmerie (17) et le SAMU (15)

Attention Cambriolage

Depuis quelques jours, une vague de cambriolages déferle sur notre commune. C'est pourquoi, nous appelons la population à la plus grande prudence et nous nous permettons de vous rappeler quelques règles essentielles.

LES REFLEXES A AVOIR

- Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux...
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe ;
- Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle ;
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.

COMPOSEZ LE 17

Un renseignement anodin peut être recoupé par un autre appel et aider les enquêteurs.

PENDANT VOTRE ABSENCE

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez-lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites...
- Faites relever votre courrier régulièrement ; ne laissez pas déborder votre boîte à lettres ;
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'absence prolongée ;
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.

Un grand nombre de cambriolages sont commis sans effraction !

VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets ;
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique ;
- Appelez directement la gendarmerie.

COMPOSEZ LE 17

- Faites opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

LES MESURES A PRENDRE

- Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée...) et équipez celle-ci d'un judas ou d'un entre baillieur pour reconnaître votre visiteur ;
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire ;
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série ;
- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs ou la poubelle...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.

VOUS RESIDEZ EN MAISON

- Équipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue...) de barreaux de sécurité ;
- Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture ;
- Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur
- Éclairiez votre jardin en l'équipant de détecteur (s) de présence ;
- Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes, ni fenêtres.